

**VILLE DE SAINT GENIS LAVAL  
COMPTE-RENDU  
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
DANS SA SÉANCE DU JEUDI 9 JANVIER 2014**

(conformément à l'article R 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**PRÉSENTS**

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, Maryse JOBERT-FIORE, Bernadette VIVES, Michel MONNET, Yves GAVAULT, Agnès JAGET, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Guillaume COUALLIER, Étienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

**EXCUSÉS**

Denis LAFAURE, François VURPAS, Marie-Pierre MOREL, Isabelle PICHERIT, Yves MOLINA

**ABSENTS**

**POUVOIRS**

Denis LAFAURE à Maryse JOBERT-FIORE, François VURPAS à Roland CRIMIER, Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Isabelle PICHERIT à Bernadette VIVES, Yves MOLINA à Etienne FILLOT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Guillaume COUALLIER

-----

La séance est ouverte à 20 h 00

## **1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2013.**

**- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -**

*Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.*

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Compte-rendu des décisions 2013-110 à 2013-124**

Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2008 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre de la délégation susvisée (décisions n° 2013-110 à 2013-124).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ces décisions.

**- LE CONSEIL PREND ACTE -**

## **3. ENSEIGNEMENT**

**Refondation de l'école - Réforme des rythmes scolaires**

Le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 vise une refondation de l'école avec une semaine de 4,5 jours répartie en 9 demi-journées, cette nouvelle demi-journée de trois heures étant laissée au choix entre le mercredi et le samedi.

De mai à décembre 2013, la Ville a entrepris une large concertation afin d'appréhender au mieux cette réforme avec l'ensemble des acteurs agissant pour et auprès des enfants.

Ce sont donc trois thématiques qui ont été travaillées : l'organisation et le fonctionnement, le nouveau modèle de gouvernance et le contenu programmatique, autour de 32 scénarii puis 8 et enfin 3.

Il est proposé au Conseil municipal l'organisation hebdomadaire suivante : cours de 8h30 à 12h et de 14h à 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, avec une pause méridienne de deux heures et des animations périscolaires de 15h45 à 16h30. Les enfants dont les parents le souhaitent auront la possibilité de quitter à l'école à 15h45.

Le choix de la journée supplémentaire de cours proposée sera le mercredi de 8h30 à 11h30.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider le scénario retenu et de dire que la demi-journée supplémentaire sera le mercredi matin, d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des différents partenaires institutionnels et à signer tout document afférant à l'organisation de la réforme des rythmes scolaires.

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -**

**Motion adoptée par 24 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 5.**

**Votes Contre**

**Étienne FILLOT, Yves MOLINA, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE**

**Abstentions**

**Jean-Paul CLEMENT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Thierry MONNET**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

**Fait à Saint-Genis-Laval, le 10/01/14  
Le Maire de Saint-Genis-Laval  
Roland CRIMIER**